

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 23 chargée de l'examen du postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

Présidence :	M. Alain HUBLER
Membres présents :	M. Maurice CALAME M. Matthieu CARREL Mme Muriel CHENAUX (remplaçant Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY) M. Valentin CHRISTE Mme Nicole GRABER M. Jean MEYLAN (remplaçant Mme Sarah NEUMANN) M. Bertrand PICARD Mme Léonore PORCHET M. Jacques-Etienne RASTORFER (remplaçant M. Vincent BRAYER)
Représentant-e-s de la Municipalité et de l'Administration :	M. Grégoire JUNOD, syndic M. Frédéric SARDET, chef de service, Bibliothèques & Archives de la Ville
Notes de séances :	Mme Line LANTHEMANN, assistante, Bibliothèques & Archives de la Ville

Lieu : salle de conférence, étage (E1), Direction du logement et de la sécurité publique, Chauderon 9, Lausanne
Date : mercredi 25 mai 2016
Début et fin de la séance : 14h00 à 15h00

Présentation de l'initiative par son auteure

Après les présentations d'usage, l'initiatrice précise les intentions de son postulat et déclare ses intérêts. Bénévole pour BD-FIL, elle assiste au questionnement de la place que doit prendre ce festival à Lausanne. Par ailleurs, en 2020, le MUDAC quittera la Maison Gaudard. Selon elle, l'espace ainsi libéré est l'occasion pour la Municipalité de donner à la BD une place plus importante que celle qui lui est réservée actuellement. Lausanne a tout pour bien faire : elle accueille le 2ème fonds BD le plus important d'Europe ; le festival BD-FIL existe depuis 12 ans et accueille annuellement 30'000 à 35'000 visiteurs. Plusieurs autres acteurs font rayonner la Ville de Lausanne dans ce milieu : le milieu académique, la fondation « Murs à dessins » (commanditaire de la fresque de Zep au Rôtillon), de nombreuses écoles de dessins et des librairies. Actuellement, Lausanne n'a pas de lieu dédié permettant de valoriser le 9ème art.

La Municipalité est consciente de l'importance de la BD, qui est traitée dans différents postulats entourant le livre et la culture. La BD est toujours considérée comme un objet parmi d'autres dans le monde du livre, alors qu'elle n'est pas uniquement cela : la BD s'expose, c'est un objet patrimonial et de commerce et devrait donc bénéficier d'un traitement particulier.

Le postulat demande une Maison de la BD permettant de regrouper toutes ces fonctions. Ce lieu permettrait de trouver une solution pour le festival BD-FIL, toujours à la recherche de locaux d'expositions. Enfin, le postulat demande une stratégie afin de mettre en réseau les acteurs de la BD et faire de Lausanne un chef-lieu de la BD.

Conseil communal de Lausanne

Eclairage de la Municipalité

Pour le Municipal en charge du dossier, la BD fait partie de la politique du livre de la Ville de Lausanne et n'en est pas le parent pauvre. Lausanne a mis en place une politique de la BD plus cohérente avec la reprise de BD-FIL et y consacre 430'000 francs l'an hors bibliothèques et Centre BD.

La politique du livre est beaucoup plus récente. Après quelques renforcements au service de la culture dans les années 2000, le préavis sur la politique du livre de la législature 2011-2016 a permis de renforcer un peu les moyens. Maintenant, et c'est une volonté, la BD fait partie intégrante de la politique du livre.

Au niveau patrimonial, le Centre BD de la Ville de Lausanne est un fonds considérable, qui confère à Lausanne une centralité importante dans le monde francophone, également fortement affirmée avec la reprise du festival BD-FIL. La future Maison du livre et du patrimoine va offrir au Centre BD l'outil dont il a besoin. Ce sera un lieu ouvert aux chercheurs, avec des espaces d'expositions et des bibliothèques pouvant mettre en valeur la BD dans un programme de médiation culturelle plus large.

Pour la Municipalité ce postulat présente un intérêt pour une valorisation de la BD en lien avec BD-FIL plus que pour le Centre BD. La situation de BD-FIL est compliquée. Dans sa configuration actuelle, les organisateurs ont beaucoup de peine à obtenir des lieux d'expositions pérennes. Même si BD-FIL fait des miracles avec ce lieu, où il fait chaud et à la place restreinte, ils souhaitent quitter l'Espace Romandie mal adapté. Du point de vue des surfaces d'expositions, l'Espace Romandie offre plus de 1200 m², contre à peu près la moitié pour le Mudac. Auparavant, il était possible de bénéficier du Musée Arlaud, mais il est actuellement compliqué de l'obtenir de la part du canton de Vaud. Le problème est récurrent, à savoir comment inscrire le festival dans la ville et quels espaces d'exposition lui offrir. La Maison Gaudard pourrait être intéressante pour BD-FIL et ses évolutions possibles. Si cette option devait se réaliser, il faudrait revoir le sens de BD-FIL et le format du festival. Une des choses parfois reprochée à BD-FIL est un déploiement d'énergie sur plusieurs mois pour seulement quatre jours de festival. Si la Maison Gaudard devenait un espace consacré à la BD, il est évident que cela impliquerait une programmation annuelle avec les moyens qui vont avec. Aujourd'hui, le budget de fonctionnement du Mudac se monte à 2,5 millions de charges nettes. Si le pôle muséal Plateforme 10 se concrétise, il y aura des arbitrages à faire au sein de la Municipalité sur l'utilisation de la Maison Gaudard. La perspective d'avoir un bâtiment en plein centre ville, un centre d'exposition sans grands travaux d'aménagement se libérant à l'horizon 2020, suscite déjà les appétits.

Discussion

Suite aux précisions municipales, une discussion s'engage. Dès le début de celle-ci, il est apparaît avec évidence que l'ensemble des commissaires présents est attaché au rôle que Lausanne joue en dans le domaine de la BD et à sa mise en valeur. Reste à savoir comment et dans quel cadre.

Plusieurs commissaires considèrent que le Centre BD est caché et que la collection patrimoniale reste méconnue. Ces considérations sont confirmées par M. Sardet qui précise que la mise à disposition des collections dans le circuit de la lecture publique signifierait leur destruction dans un délai rapide.

Monsieur Sardet explique le fonctionnement du Centre BD qui a surtout un rôle de conservation du patrimoine à des fins de recherche et de mémoire. La mise à disposition du public sous forme numérique, des 200'000 à 250'000 documents se heurte au problème des droits d'auteur ainsi que des ressources en termes de travail, de temps et d'espace. Par ailleurs le choix a été fait d'accueillir tous les fonds même s'ils ne peuvent pas être traités immédiatement. Il en va de la mission de conservation d'œuvres parfois éphémères. Notons également que le Centre BD propose une exposition patrimoniale annuelle à BD-FIL et qu'il est également présent dans la publication de BD-FIL par des articles documentant des thématiques historiques, patrimoniales et contemporaines.

Plusieurs commissaires estiment que le postulat a pour grand mérite de poser la question de

Conseil communal de Lausanne

l'avenir de la Maison Gaudard et de celui des espaces dévolus à BD-FIL.

Certains commissaires estiment que la Maison Gaudard pourrait effectivement accueillir un espace dédié à la BD d'autant que c'est déjà un lieu destiné aux expositions. Tous s'accordent pour que l'avenir de la Maison Gaudard permette l'accessibilité du public. Notons au passage que le Musée historique voisin n'a pas souhaité s'étendre dans cette bâtisse.

D'autres commissaires estiment que la Maison du livre et du patrimoine est le lieu qui convient pour la mise en valeur de la BD lausannoise.

Les commissaires ayant épuisé leur stock de phylactères, la Commission passe au vote.

Conclusion(s) de la commission :

La Commission **accepte la prise en considération** du postulat de Mme Léonore Porchet à l'**unanimité**.

Lausanne, le 31 octobre 2016



Alain Hubler, rapporteur